

# La gazette des Capellorémyens



## Mai - juin 2017

### Maison de santé de Lombron

Nous vous rappelons que des infirmières, une pédicure-podologue, une kinésithérapeute et une diététicienne exercent dans la maison de la santé de Lombron. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le lien de la mairie de Lombron :

<http://www.mairie-lombron.fr/notre-commune/sante/>

### Alerte aux « faux bitumeurs »

Protégez vous de leurs agissements frauduleux. De « faux bitumeurs » sévissent en France depuis une dizaine d'années. Ils proposent aux particuliers, par voie de démarchage, de l'outillage et divers services dans des conditions illégales (travail non déclaré, tromperies sur la qualité, escroqueries...). Longtemps considéré comme une activité délictuelle saisonnière et localisée, ce phénomène, replacé dans son contexte, apparaît de plus en plus comme une activité délictuelle organisée. ORGANISATION ET MODES D'ACTION Leur mode opératoire est généralement le suivant. Un ou plusieurs individus se présentent au domicile des particuliers, parfois au siège des entreprises et sur les exploitations agricoles. Ils proposent, pour un prix très attractif, de refaire un chemin ou une cour en bitume. Ils font croire au client potentiel qu'ils peuvent pratiquer un prix peu élevé car le goudron utilisé est un surplus de chantier réalisé dans la région. Ils mettent en avant la rapidité d'exécution des travaux pouvant commencer dans un délai très court, voire dans l'heure qui suit le contact. Lorsque les travaux sont réalisés, ils sont de qualité médiocre. Ils se résument souvent à l'application d'une fine couche d'un liquide prétendu être du bitume. Ce revêtement se dégrade très rapidement, ne résiste que peu de temps à l'usage et aux intempéries. Ils peuvent également demander une avance de frais pour des travaux qu'ils ne viendront jamais réaliser...

### SOYEZ VIGILANTS !

Renseignez-vous sur les sociétés ou les personnes qui se présentent à vous et vous proposent des travaux à des prix paraissant « trop attractifs ». Avant de signer, prenez un temps de réflexion. Lisez attentivement le contrat et ne remettez aucun règlement. Au moindre doute, prévenez IMMÉDIATEMENT la gendarmerie en composant le 17. Pensez à relever la date, l'heure, le lieu et les éléments d'identification des véhicules : type, marque, couleur et surtout numéro d'immatriculation. Mémorisez la description phy-

sique des personnes suspectes ;

➤ Si vous pensez avoir été victime d'un démarchage abusif, contactez votre brigade de gendarmerie :

Conneré : 02 43 89 00 01

Saint Mars La Brière : 02 43 89 70 36

### Opération tranquillité gendarmerie

La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Operation-tranquillite-vacances2>



### FERMETURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Fermeture mairie et agence postale le vendredi 26 et samedi 27 mai (pont de l'Ascension)

## POINT LECTURE

### INGRÉDIENTS:

- 1 tonne de personnes débutantes ou confirmées de petites gourmandises.
- 1 recette au choix
- 1 date et heure
- 1 lieu pour goûter, partager nos gourmandises.

Recette :

Commençons par le commencement.

Dans un grand saladier que l'on nomme **POINT LECTURE**, mettre une pincée de **20 mai**, ajouter un soupçon de débutants, passionnés, ou de curieux en pâtisserie.

Ajoutez, une délicieuse recette au choix.

Mettre au four pour **14h 30**.

Surtout c'est à servir aussitôt, et partager sans modération mais avec un café !

Donc si vous avez bien suivi la recette je vous donne rendez-vous **le samedi 20 mai** au Point Lecture **à 14h 30** pour discuter, partager et goûter nos précieuses recettes de pâtisserie.



### Dimanche 7 mai

Elections présidentielles (8h à 19h)

### Lundi 08 mai

Commémoration armistice 1945 . RDV 10h30 devant la mairie.

### Lundi 05 juin

Course cycliste organisée par la patriote de Bonnétable avec le concours du comité des fêtes de la Chapelle Saint Rémy.

### Samedi 10 juin

Fête des voisins, Comité des fêtes.

### Dimanche 11 juin

Elections législatives (8h à 18h)

### Samedi 17 juin

Kermesse des écoles.

### Dimanche 18 juin

Elections législatives (8h à 18h)

### Mardi 20 juin

Fête de la musique, ACCR.

### Samedi 24 juin

Fête de la commune et inter village organisée par l'USCR et l'île des enfants.

### Dimanche 25 juin

Bric à brac USCR.

## ELECTIONS

**Second tour de l'élection présidentielle** : le dimanche 7 mai de 8h à 19h.

### Elections législatives :

- 1er tour le dimanche 11 juin de 8h à 18h
- 2ème tour le dimanche 18 juin de 8h à 18h

## BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

L'air est un bien précieux. C'est aussi un bien collectif. Pourtant, son état reste un sujet de préoccupation, particulièrement dans les métropoles.

La pollution atmosphérique concerne 60 % des Français et est responsable d'environ 42 000 décès prématurés chaque année et une réduction de 5 à 7 mois de l'espérance de vie. Elle est aussi à l'origine de bronchites chroniques, affections respiratoires, voire de problèmes de santé plus graves.



Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage, à l'air libre, des déchets verts des particuliers. Hormis les activités agricoles et forestières, même pour les communes rurales, les déchets verts doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non pas brûlés.

## CHATS ERRANTS

« Les chats non identifiés, sans propriétaires ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune »